



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Modernisation de l'hôpital Edouard Herriot - Phase 2 Construction et restauration de plateaux d'hospitalisation, pavillon E

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HOSPICES CIVILS DE LYON

Raison sociale

HOSPICES CIVILS DE LYON

N° SIRET

26690027300019

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LE MOIGN

Prénom(s)

RAYMOND

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition partielle du pavillon E de l'hôpital Edouard HERRIOT. Les quatre "avant-corps" du pavillon E sont conservés. Il est prévu 5 niveaux de superstructure, les étages 1 à 4 recevront des unités d'hospitalisation, le RDC recevra des activités de soins de dialyse et de rééducation et des bureaux. Le sous-sol comportera des galeries de liaison avec les autres pavillons et des locaux techniques et logistiques. Il est également prévu un deuxième sous-sol pour abriter du stationnement. Cette opération permettra de remplacer 92 kg de fluide frigorigène R134a par des fluides R1234ze. Il n'y a pas d'augmentation de capacité des rubriques ICPE.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra : - de disposer les chambres d'hébergement de médecine et de chirurgie au plus près du plateau technique situé au pavillon H afin de raccourcir au maximum les temps de transfert des patients entre les chambres et le bloc opératoire améliorant ainsi la sécurité des patients ; - d'offrir des chambres modernes et confortables pour les patients, pour la grande majorité des chambres individuelles et toutes équipées de salles d'eau dans un bâtiment exemplaire sur les sujets RSE ; - d'offrir au personnel soignant un environnement de travail qualitatif ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet concerne la demolition partielle du pavillon E, puis sa rehabilitation et reconstruction. Les travaux sont prevus entre 2028 et 2031. Du point de vue du phasage, les travaux vont demarrer par le devoiement des reseaux, puis le curage, le desamiantage puis la demolition du pavillon E a l'exception de ses 4 "avant-corps" qui sont a conserver. En parallele de la demolition sera realise le blindage des terres, puis l'excavation. Il sera ensuite realise le gros-oeuvre du batiment suivi des travaux des lots techniques et architecturaux. Le nouveau pavillon E restera dans l'emprise de tenement existant afin de respecter la trame urbaine du site. Le nouveau pavillon disposera de cinq niveaux en superstructure et de deux en infrastructure. Les galeries seront reconstruites au sous-sol 1 dans les dimensions et les alignements de celles existantes. Les dimensions du nouveau pavillon E seront : hauteur:21m x largeur: 65m x longueur: 97.5m, pour une surface de 21 360 m² SDO pour le pavillon E.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le nouveau pavillon E sera compose d'environ 248 lits d'hebergement de patients relevant de differentes specialites medicales. Ces chambres seront situes aux etages 1, 2, 3 et 4. Le RDC sera compose d'activites de dialyse, d'un plateau de reeducation, d'un espace de restauration et de bureaux. Les sous-sol abriteront des places de stationnement, ainsi que des locaux techniques, des locaux logistiques et un reseau de galeries pour relier les batiments entre eux. Le projet permettra de rassembler les lits d'hospitalisation de medecine et de chirurgie ensemble, au plus pres du plateau technique de l'hopital, limitant les temps de transfert des patients entre leurs chambres et le plateau technique (bloc operatoire ou service de soins critiques). Les performances au niveau du confort hygrothermique en hiver et en ete, de la qualite d'air, du confort acoustique et le projet de plantation et d'amenagement sont decris dans l'annexe libre "ANNEXE LIBRE AU CERFA - ajout precisions".

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis unique de Demolir et de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Les dimensions des nouveaux pavillons seront : hauteur:21m x largeur: 65m x longueur: . Les surfaces seront pour le pavillon E.	(97.5, m) (21 360, m ² SDO)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Place d'Arsonval

Lieu-dit :

Localité : 5 Place d'Arsonval 69003 Lyon

Code postal : 69003 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°52'47"E Lat. : 45°44'36"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H (zone USP)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet consiste a la restructuration et extension du pavillon E de l'hopital Edouard Herriot. Cela s'inscrit dans le programme de modernisation et de rehabilitation de l'hopital. L'autorisation d'exploiter de l'hopital Edouard Herriot a ete delivree le 31/03/2014.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prevention du Bruit dans l'environnement de l'Etat dans le departement du Rhone et la metropole de Lyon 2019-2023, approuve par arrete prefectoral n°69-2020-07-09-010 le 09/07/2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	L'hopital Edouard HERRIOT est inscrit sur la liste supplementaire des monuments historiques exceptes, sur son plateau median, les pavillons E, F, H, I, P et V. Le pavillon E se trouve ainsi couvert par le perimetre de protection de co-visibilite induit par les autres pavillons proteges du site hospitalier. A ce titre, le projet sera soumis a l'avis du SDAP de la DRAC. A noter que des
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de LYON 03 possede un PPRN (PPRI du Grand Lyon), de plus elle est inscrite dans le PPRT de la vallee de la Chimie. Cependant, la zone du projet se trouve en dehors des zones concerne par le PPRN et le
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	PPRN approuve le 02/03/2009 PPRT prescrit le 19/10/2016
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le vocable a utiliser pour caracteriser les pavillons de l'hopital Edouard Herriot sous l'angle patrimonial est : monuments inscrits au titre des monuments historiques. Le projet concerne uniquement le pavillon E de l'hopital Edouard Herriot. Pour information, les pavillons E, F, H, I, P et V ne sont pas inscrits au titre des monuments historiques. Toutefois, ils sont dans le perimetre de

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le bâtiment consommera de l'eau en provenance du réseau de la Métropole. Le projet permettra d'avoir environ 248 lits d'hospitalisation, 32 postes de dialyse, 100 bureaux et un service de rééducation de 500 m ² . A titre de comparaison, le pavillon E actuel abrite environ 94 lits et places, 14 box de consultation, 18 bureaux en dehors des unités de soins, 845 m ² de laboratoire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le nouveau bâtiment aura un sous-sol de plus que le bâtiment actuel (soit SS2). Cependant, ce niveau sera toujours au-dessus du niveau de la nappe phréatique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite d'excaver deux niveaux de sous-sol et sera donc excédentaire en matériaux. Cela représente environ 15 550 m ³ de terre. Le site ne dispose pas de la surface permettant de stocker, ainsi les terres excavées ne pourront pas être réutilisées sur site. Conformément à l'article 2 de l'AM du 04/06/2021 elle sera réutilisée sur un autre chantier ou stockée dans une installation adéquate.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Il sera nécessaire d'apporter un volume de terre pour le remblaiement entre le blindage et le bâtiment construit. Le guide de valorisation des terres excavées de 2020 sera suivi.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Nous avons missionné un ecologue sur ce projet afin de nous accompagner (voir son rapport initial en annexe libre).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se trouve sur un périmètre de production de ruissellement tertiaire (voir PLU-H du 15/06/2020 de la commune de LYON 03) Les eaux pluviales seront collectées puis infiltrées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Ce projet ne présente pas de risque sanitaire pendant son activité. De plus, pendant les travaux des dispositions sont prévues pour maîtriser le risque de ~~dissemination des germes pathogènes via l'air~~
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, des clotures seront mises autour du chantier qui viendront modifier le trafic a l'interieur du site hospitalier. Des engins de chantier et des camions pour les livraisons seront necessaires pour les travaux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nouveaux pavillons seront rafraichis a l'aide d'une production de froid centralisee de l'hopital. Les equipements satisferont a la reglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Il est situe a proximite du pavillon H qui possede une helistation. Le nouveau pavillon E sera donc survole regulierement par des helicopteres, comme c'est deja le cas aujourdhui
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	es vibrations pourront etre constatees uniquement pendant les phases de terrassement et fondations du chantier (4 mois environ) . Toutefois, il sera choisi les methodes creant le moins de nuisances
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le batiment comporte des bureaux et des chambres qui disposeront d'eclairage artificiel et de fenetres.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Il est entoure par d'autres batiments equipes d'eclairage artificiel et de fenetres.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux pluviales (EP) + eaux usees (EU)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les EP des pavillons seront collectees vers des massifs d'infiltration dimensionnes selon le logiciel parapluie. Les EU seront collectees au reseau d'assainissement du site. Le principe est detaille en P1

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Evacuation des effluents dans les egouts via le raccordement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activite realisee dans le batiment est source de dechets non dangereux (DAOM) et dechets dangereux a risque infectieux (DASRI). Ces types de dechets sont deja produits par les activites presentes sur le site. Ce projet ne modifie pas les volumes de production du site. Ces dechets sont traites par des filieres specifiques
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet vient adapter le patrimoine architectural du site. Il est issu d'un travail collaboratif entre les HCL et la DRAC pour aboutir au meilleur consensus. Aussi, il est prevu de permettre la modification des pavillons E et F. Les HCL ont engage un travail de restauration sur d'autres pavillons, notamment pour supprimer les extensions qui n'etaient pas d'origine (voir en annexe libre le protocole HCL /Prefecture relatif aux modalites
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres pavillons de l'hôpital Edouard Herriot bénéficient de chantiers en cours ou de projets de restauration. En projet: pavillon A, pavillon JK, pavillon L. Ce cumul simultané de chantiers peut provoquer un impact cumulatif sur les émissions de poussières, de bruits, de vibration et de flux. Chaque chantier possèdera des mesures identiques à celles décrites dans ce document pour réduire leurs émissions. Un plan de circulation interne sera mis en place. Ce plan sera évolutif en fonction de l'avancement des chantiers.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Concernant les effets négatifs sur l'environnement, le bâtiment sera finement diagnostiqué afin que la démolition soit accompagnée notamment d'un tri sélectif permettant de valoriser les matériaux et de traiter ceux éventuellement dangereux. Nous avons missionné également un écologue sur ce projet afin de nous accompagner (voir son rapport initial en annexe libre). Concernant les effets négatifs sur la santé humaine, le projet (pendant la phase de chantier) engendrera des nuisances de différents types qui seront réduites au maximum. Concernant les émissions poussières, le risque est important sur un site hospitalier car il représente un risque aspergillaire, ce qui est dangereux pour certains de nos patients. Il sera exigé des entreprises des méthodologies les limitant au maximum: brumisation en cours de terrassement et de démolition, démolition à la pince coupante, mise en place de baches... Concernant les nuisances vibratoires, des méthodologies comme les berlinoises vibro-fonçées seront interdites. Enfin, concernant les nuisances sonores, des limites seront imposées, et l'utilisation de méthodes moins bruyantes valorisées: béton autoplaçant ou structure bois, utilisation de talkie-walkie, utilisation de cle dynamo à la place de marteaux pour les banches et les échafaudages...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car le nouveau pavillon E s'inscrit dans des trames urbaines existantes sans les modifier (et les discussions avec la DRAC ont abouti à des projets de dimensions respectueuses de la trame architecturale existante). En complément, le pavillon E permettra de regrouper en un lieu unique des services de soins d'hébergement déjà présents sur le site de l'hôpital Edouard Herriot.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MATOUK

Prénom Yassine

Qualité du signataire Ingenieur Environnement

À Lyon

Fait le 29-04-2026

Signature du (des) demandeur(s)